SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

Le dix-huit juin deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze juin deux mille vingt s’est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs RODET.C - BECUE.M. – JAROSZ. JR – TURGNE.N – POL.F – THOMAS.R – MATHIEU.G – CARRE.H – GRAVELAT.M – BORDONADO.C

**Absente excusée :** Mme GARY Catherine a donné procuration à Mr JAROSZ Jean-Robert

Mme BECUE Marie a été élue secrétaire de séance

Sandra RIVET, secrétaire de mairie, était également présente à la demande de Mme le Maire

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Vote des taux d'imposition :**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux l'obligation de procéder au vote des taux d'imposition chaque année lors de la préparation du budget. Elle rappelle les taux appliqués en 2019, à savoir 11,05% pour la taxe d'habitation, 24,28% pour la taxe foncière bâtie et 59,14% pour la taxe foncière non bâtie. Madame le Maire précise que c’est une année de transition pour la taxe d’habitation mais que nous percevrons encore cette année le produit attendu. Elle soumet le vote des deux taxes sur le bâti et non-bâti au Conseil municipal. Après discussions, simulations et avis divers, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de reconduire en 2020 les taux de 2019 soit 24.28% pour la taxe foncière bâtie et 59.14% concernant la taxe foncière non-bâtie pour un produit attendu de 150 376€.

1. **Désignation des délégués à la commission d'appel d'offres (CAO) :**

Petit rappel; lors de la réunion du 30 mai dernier, l'ensemble du conseil municipal était proposé pour cette commission. Il s 'avère qu'il y a lieu de modifier le nombre de conseillers pouvant y être intégrés, soit outre le Maire , trois titulaires et trois suppléants. Une proposition d'une conseillère est d'y inscrire les 3 adjoints en membres titulaires et 3 conseillers en membres suppléants. Proposition non débattue; Les membres titulaires de cette commission sont les suivants; ils sont élus à l'unanimité des membres votants : Mrs JAROSZ Jean-Robert, TURGNE Noël, GRAVELAT Marie-José; les membres suppléants sont Mrs BORDONADO Claude, MATHIEU Gérard et Mme CARRE Hélène.

1. **Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) :**

Cette constitution est reportée suite à la présentation d'une liste de 12 titulaires et une de 12 suppléants et qui ne convient pas à une partie des conseillers. Ces derniers s'engagent à présenter une nouvelle liste de 24 noms pour la prochaine réunion, liste qui sera représentative des tranches d’âge et des catégories socio professionnelles des habitants du village.

1. **Désignation des membres du bureau de l'association foncière de remembrement :**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'AFR qui était nommé pour 6 ans. Cinq membres sont nommés par le conseil municipal et 5 par la chambre d'agriculture. Les 5 membres désignés par le conseil municipal sont Mrs POL Frédéric, TURGNE Noël, SEGUIN Mickael, BEAU Cédric, VINCENT Mickael. Les 5 membres à proposer à la chambre d’agriculture sont Mrs BAZINET Francis, SEGUIN Thierry, MASSE Julien, MOYET Carl et MOYET Quentin.

Le conseil municipal désigne les 5 premiers noms; les 5 suivants sont à l'appréciation de la chambre d'agriculture.

1. **Autorisation recrutement agents contractuels :**

Après avoir fait un bref exposé concernant cette autorisation, à savoir dans la majorité des cas le remplacement d'un agent absent sur une longue durée ou indisponible, ou un besoin urgent pour un accroissement d'activité, Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels selon les besoins.

1. **Indemnisation pour travaux complémentaires/supplémentaires :**

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents de la collectivité si ces derniers sont appelés pour les besoins des services à effectuer des heures supplémentaires à la demande de l'autorité territoriale. Le conseil délibère et accepte à l'unanimité des membres votants.

1. **Indemnité de fonction du trésorier :**

Madame le Maire indique au conseil municipal que la commune demande régulièrement conseil au trésorier en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Suite au changement de conseil municipal, l'indemnité de fonction doit être à nouveau validée par le nouveau conseil. Le conseil municipal décide d’accepter le versement de cette indemnité annuelle durant la totalité du mandat sur présentation d’un état annuel.

**Informations diverses :**

* **Délégué suppléant Communauté de communes à modifier :**

Suite à un appel de la communauté de communes et un article paru sur la vie communale de juin 2020 reprenant la représentativité des communes au conseil communautaire (circulaire n°INTA1405029C du 13 mars 2014), il est précisé que seul le premier adjoint peut suppléer le Maire en cas d'absence. C'est donc Mr JAROSZ Jean-Robert qui est désigné comme suppléant.

* **Destruction des nids de frelons asiatiques :**

Lors du dernier mandat, la destruction des nids était entièrement à la charge de la collectivité; le conseil municipal souhaite maintenir ce service en l'état. Le tarif de l'intervention d'un professionnel s'élève environ à 80 euros HT si le nid est facile d'accès.

* **Présentation du budget prévisionnel 2020 :**

Madame le Maire remet à l'ensemble des conseillers un budget prévisionnel ainsi que le grand livre de l’année 2019 reprenant toutes les opérations et écritures passées. Diverses questions sont posées à Madame le Maire ainsi qu'à la secrétaire. Les devis de voirie demandés par Mr TURGNE n'étant pas réceptionnés à ce jour, (excepté le devis de l'entreprise ECO PATCHER pour un montant total de 11 770,50 € TTC), une nouvelle réunion sera programmée avant le vote définitif qui devra intervenir avant le 31 juillet prochain.

* **Bâtiments :**

Mr JAROSZ informe le conseil qu'il a relancé l'architecte pour les travaux du sous-sol de l'école. Une partie des conseillers souhaite une nouvelle étude sur les travaux à faire; Mr JAROSZ recontactera l'architecte. Il indique également le problème de la chaudière dans l'ancien bâtiment scolaire. Il est en attente de devis.

* **Voirie :**

Mr TURGNE soumet au conseil deux devis de la même entreprise pour l'acquisition d'une épareuse ; 2 matériels différents). Devis mis en attente. Mme le Maire demande à Mr TURGNE de demander des devis auprès d'une autre entreprise pour des matériels équivalents.

* **Espaces verts :**

Mme GRAVELAT indique au conseil municipal que l'association INSERT'R de Rouillac est intervenu le 17 juin pour l'entretien du cimetière qui était dans un état « déplorable ». Mme le Maire informe le conseil que depuis le début de l'année, l'employé communal a effectué deux entretiens (tonte uniquement) en février et en avril ; l'association un entretien global la semaine 18.

* **Divers :**

Réserve incendie du Plessis : en attente courrier du SDIS

Question de Mme Carré concernant une défense incendie sur le hameau de Beaulieu; un contact sera pris avec les pompiers.

Festivités du 14 juillet : en attente réponse Préfecture

Madame le Maire lève la séance à 20 heures 40 minutes.

Vu pour être affiché le vingt-deux juin deux mille vingt, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, le 22 juin 2020

Le Maire,

Claudine RODET